

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur de Stexhe Quentin demeurant rue de l'Invasion 57 à 1340 Ottignies.

Le terrain concerné est situé Laie aux Chevrettes, 10 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°530D9.

Le projet consiste en la démolition d'un chalet et la construction d'une maison unifamiliale 4 façades de gabarit R+1+T, avec carport ; celle-ci se présente les caractéristiques suivantes :

### 1. Construction habitation

- Implantation de l'habitation à 8,64 mètres de la voirie, à 13,17 mètres de la limite de gauche, à 25,80 mètres de la limite de droite et à 10,88 mètres de la limite arrière ;
- Emprise au sol de l'habitation de 147 m<sup>2</sup> comprenant une annexe en façade arrière à toit plat, carport de 51 m<sup>2</sup>, totalisant une imperméabilisation de 198 m<sup>2</sup> ;
- Toiture à double versants en tuiles de teinte brun-orange pour l'habitation et le carport ;
- Hauteur de faîte à 10,89 mètres depuis le niveau du sol, hauteur sous corniche de 5,93 mètres ;
- Revêtements de façades en brique rustique de type "Vieux Laethem", menuiseries extérieures de teinte vert de gris, volets en bois de teinte vert de gris, soubassements, linteaux et seuils en pierre bleue ;
- 4 chambres et 3 salles d'eau.

### 2. Abords

- Chemin d'accès en matériaux perméables, dalles engazonnées pour le chemin d'accès et le carport ;
- Piscine de 43 m<sup>2</sup>, implantée à 18,40 mètres de la limite avant, à une moyenne de 10,40 mètres de la limite arrière, à une moyenne de 11,80 mètres de la limite droite et à une moyenne de 29,40 mètres de la limite de gauche ;
- Poolhouse avec terrasse de 37,22m<sup>2</sup>,
- Terrasses recouvertes de pierre bleue et de grès beige.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/01/2026 au 12/02/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 15 janvier 2026